

Paris, le 1^{er} avril 2016

Comment profiter, à partir du 1^{er} avril 2016, du nouvel avantage fiscal dédié au PEA-PME ?

Depuis plus de 20 ans, Tocqueville Finance est spécialisée dans l'investissement en actions des petites et moyennes capitalisations, en France et en Europe. La proximité avec le terrain et la connaissance fine des acteurs du tissu économique local sont ancrées dans notre ADN.

C'est pourquoi pour Tocqueville Finance, il était logique et légitime de lancer, dès leur création en 2014, un fonds éligible au PEA-PME visant à contribuer au développement de ces acteurs du quotidien.

Quel avantage fiscal grâce à vos Sicav monétaires ?

Fort de cette expertise sur les fonds PEA-PME et de leur veille réglementaire, les équipes de Tocqueville Finance informent les porteurs de Sicav monétaires que ces derniers ont la possibilité, du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, de céder leurs parts de Sicav et fonds monétaires et de réinvestir ces sommes dans un fonds PEA-PME ; les plus-values de ces cessions étant exonérées d'impôt.

Zoom sur le fonds Tocqueville PME

Le fonds Tocqueville PME, éligible au PEA PME, est un véhicule d'épargne favorisant le financement de l'économie locale. Ce fonds investit dans une thématique chère à Tocqueville Finance, les PME et ETI (Entreprises de Tailles Intermédiaires).

C'est un fonds de pur stock-picking investi sur des valeurs principalement françaises dont la capitalisation boursière est comprise entre 50 et 500 millions d'euros. Sa philosophie de gestion est fondée sur une approche dite « Value » qui consiste à rechercher les meilleures opportunités d'investissement parmi les sociétés délaissées malgré leur qualités intrinsèques.

Le fonds Tocqueville PME a réalisé en 2015 une performance de 27,83%* et depuis son origine de 37,80%**.

Venez rencontrer nos équipes commerciales pour vous accompagner dans ce nouveau dispositif en nous contactant au **01 56 77 33 83**

Quelques points de vigilance sur ce nouveau dispositif fiscal

1/ Vérifier l'éligibilité des fonds et Sicav monétaires détenus au sens de la classification AMF

2/ Durée minimale de détention pour bénéficier de cet avantage fiscal : 5 ans

3/ Des prélèvements sociaux sont perçus sur les plus-values réalisées lors de la vente des parts de Sicav ou fonds monétaires

Les performances passées ne présagent pas des performances futures, elles ne sont pas constantes dans le temps.

** vs 28,70% pour son indice de référence, le CAC Small, en 2015.*

*** vs 42,74% pour son indice de référence, le CAC Small, depuis l'origine du fonds.*